

# **« AMENDEMENT VISANT À LA CRÉATION D'ASSISES ANNUELLES DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES »**

**Cadre réservé à l'administration :**

Commission :

N° ou nom du Programme ou du rapport :

## **Groupes Printemps des Pays de la Loire et l'Écologie Ensemble**

**SESSION du 18 et 19 décembre 2025**

**AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGÉTAIRE**

Rapport S200 : Accompagner les territoires

### **Exposé des motifs**

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte national et régional alarmant pour les droits des femmes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. La suppression d'un budget dédié à l'égalité femmes-hommes a aggravé une situation déjà fragile pour les associations engagées sur le terrain. Ces structures, souvent en première ligne pour accueillir, écouter et accompagner les victimes, se retrouvent aujourd'hui confrontées à une précarité financière accrue. Sans financements stables, leur capacité à mener des actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement est directement menacée.

Dans les Pays de la Loire, les associations engagées pour l'égalité et la lutte contre les violences — CIDFF, Planning familial, Solidarité Femmes, mais aussi de nombreuses autres structures locales — jouent un rôle essentiel d'accompagnement, de prévention, de formation et d'alerte. Pourtant, leurs missions sont aujourd'hui fragilisées par un manque de dialogue institutionnel, une absence de stratégie globale régionale et une précarité financière croissante.

Les financements octroyés, majoritairement sous forme d'appels à projets, sont souvent court-termistes, instables et non reconductibles, obligeant les associations à consacrer une part considérable de leur temps à rechercher des fonds plutôt qu'à mener leurs actions de terrain. Cette situation entraîne une fragilisation des équipes, empêche toute projection pluriannuelle et réduit l'impact des dispositifs de prévention ou d'accompagnement.

Face à ces constats, il est indispensable que la Région se dote d'un outil politique de coordination, de dialogue et de pilotage stratégique : les Assises régionales de l'égalité femmes-hommes.

Ces Assises ressembleraient les associations du territoire, les services régionaux, la commission « Égalité femmes-hommes » du CESER, ainsi que l'ensemble des acteurs publics concernés. Elles auraient pour missions :

- **D'évaluer les besoins des territoires** et les actions en cours ;
- **De co-construire une stratégie régionale partagée** de lutte contre les violences et de promotion de l'égalité ;
- **De déterminer les moyens nécessaires à mettre en œuvre** par la collectivité ;
- **De renforcer la coordination** entre les réseaux associatifs, indispensable à une couverture équilibrée du territoire ;
- **D'accorder une attention particulière à la prévention**, notamment auprès des jeunes.

Les Assises déboucheront sur la rédaction ou la révision de conventions d'objectifs pluriannuelles, négociées avec chaque réseau associatif. Elles comprendraient : des objectifs clairs (nombre de bénéficiaires, actions, territoires couverts), des engagements financiers pérennes, un suivi annuel permettant d'ajuster les moyens aux réalités du terrain, une sécurisation des interventions sur l'ensemble du territoire au profit de l'équité territoriale.

Enfin, de manière à garantir la cohérence des financements et d'éviter la fragmentation actuelle entre financeurs (État, Région, Départements, Communes, ARS, Rectorat), les Assises seraient suivies, dans les six mois, de la tenue d'un Comité régional des financeurs. Ce comité permettrait de coordonner les interventions des différents financeurs publics, de soutenir la consolidation des réseaux associatifs, d'éviter les zones blanches, de renforcer la solidarité territoriale.

Ainsi cet amendement vise à la mise en place d'Assises régionales annuelles. Elles constituent ainsi un levier essentiel pour reconstruire une politique régionale forte, cohérente et structurante en faveur de l'égalité femmes-hommes. Elles répondent aux attentes exprimées par les associations, rétablissent un espace de dialogue, garantissent une visibilité financière indispensable à la continuité des actions, et permettent à la Région de jouer pleinement son rôle de structuration du territoire et de ces acteurs.

#### Délibéré

##### **A l'alinéa 3 - Agir en faveur de la santé dans et avec les acteurs des territoires**

**Ajouter :**

##### **Assises de l'égalité femmes-hommes**

Pour une Région avec un engagement féministe fort et qui fait de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes une réalité : les Assises régionales de l'égalité femmes hommes.

Face aux reculs observés en matière de lutte contre les inégalités femmes-hommes, la Région assume son rôle de facilitatrice de mise en réseau et de dialogue.

Elle organise annuellement des Assises régionales de l'égalité femmes-hommes. Ces assises réunissent les associations du territoire, la collectivité, la commission égalité femmes-hommes du CESER. Elles ont pour objectifs d'évaluer, de construire et de déterminer les besoins sur les territoires ainsi que les moyens à mettre en œuvre par la collectivité. Elles donnent lieu à la rédaction ou la révision des conventions d'objectifs adossées à des financements pluriannuels que la Région s'engage à respecter et financer. Parmi les objectifs, une attention particulière est donnée à la prévention. Ces assises donnent lieu, dans les 6 mois, à l'organisation d'un comité des financeurs (État, Région, Départements, Communes, ARS, Rectorat, acteurs du monde associatif et du monde économique).

Pour les groupes Printemps des Pays de la Loire et l'Écologie Ensemble

Lucie Etonno,  
Présidente du groupe  
L'Écologie Ensemble

Guillaume Garrot,  
Président du groupe  
Le Printemps des Pays de la Loire